De : Anne Aubusson
Envoyé : vendredi 26 septembre 2025 13:57
À : mairie de Prémanon <accueil@premanon.com>
Objet : A consigner dans le registre d'enquête publique relative à la modification 1 du PLU

Madame,
Vous trouverez ci dessous les observations des Copropriétaires de la résidence des Sapins à joindre au registre d'enquête publique concernant la modification du PLU de Prémanon.
En vous remerciant d'avance
Cordialement

Anne Aubusson

****

Observations sur le document de modification du PLU de Prémanon
soumis à enquête publique du 1 au 30 Septembre 2025 et
relativement au secteur OAP7 Sud Sambine.

En tant que propriétaires de la résidence des Sapins, au 338 rue de la Sambine, nous avons deux requêtes à formuler sur la modification du PLU ouverte à enquête publique jusqu 'au 30 Septembre 2025.

1. L'absence de référence au dossier administratif en cours sur l'OAP 7 Sud Sambine.

Nous avons suivi les différents événements du dossier PLU, notamment l'annulation de la décision d'urbanisation de la zone Sud Sambine OAP7 par le tribunal administratif de Besançon le 29 Juillet 2021, et plus récemment l'annulation de la requête de la mairie de Prémanon auprès de la cour de Nancy le 30 Avril 2025.

Nous comprenons bien que la modification du PLU soumis à enquête publique jusqu'au 30 Septembre 2025 a probablement été rédigée avant que ne soit rendu public le jugement de la cour de Nancy dont la conclusion est « La République mande et ordonne au préfet du Jura ... de pourvoir à l'exécution de la présente décision ».

Par contre, cette proposition de modification du PLU est largement postérieure à la décision du tribunal de Besançon en date du 29 Juillet 2021 qui aboutissait à la même conclusion (annulation de la décision du conseil municipal concernant cette OAP7).

Nous ne comprenons donc pas comment il est possible que la préfecture du Jura donne un avis favorable au PLU dans sa rédaction actuelle sans mention particulière à l'OAP7 Sud Sambine.

Il nous paraît donc important que la situation juridique de cette OAP 7, qui n'est pour l'instant approuvée que par le conseil municipal et en désaccord avec les instances administratives du département, soit clairement mentionnée dans le document.

2. Remarque concernant les accès prévus pour cette nouvelle zone d'urbanisation.

En ce qui concerne le projet de PLU OAP7 Sud Sambine, les accès prévus pour ce lotissement ne sont clairement pas adaptés pour un projet de cette envergure.

En effet, l'accès Est prévu est une parcelle d'environ 5m de large et 32 m de long longeant le parking de la résidence des Sapins. Un tel accès n'est pas suffisant pour une voie à double sens avec mobilité douce prévue dans le PLU.

L'accès Ouest, actuellement accès agricole, mesure environ 3m de large sur un talus, passant au raz des entrées des deux chalets situés de chaque côté. Elle n'est donc non plus pas adaptée à une circulation à simple sens.

Nous demandons que ces accès soient annulés et remplacés par d'autres accès à définir.

Par ailleurs, vu les dimensions de ces accès, nous nous demandons par où passeraient les engins nécessaires à la viabilisation qui reste à faire..

Nous remercions monsieur le Commissaire enquêteur de bien vouloir étudier ces deux requêtes

Le 26 Septembre 2025

Bernadette MARTIN
Michel DUMOULIN
Phillipe et Patricia HODDE
Anne AUBUSSON et Roger FOUCHER
Anne CHALVET et Jacques CHALVET
Eric WELVAERT
Mme JACQUARD
Charlène GAUTIER et Fabien LAUFRAIS
Flore et François FAIVRE
Gilles TRUILLOT
Catherine THOMAS et Patrick THOMAS
Nadine et Serge DROMAS
Mélanie BOURGEOIS et Régis BOURGEOIS
Christine CLAUDE
Florent CLAUDE, Fabien CLAUDE, Emilien CLAUDE
Yvon VAUCHEZ

Copropriétaires de la résidence Les Sapins

Pour rappel photos des deux accès actuellement prévus pour la parcelle OAP 7 Sud Sambine.

Accès Est

Accès Ouest